

C) Tableau synoptique selon l'art. 25c al. 1 ch. 3.2 OB (boucllement individuel et boucllement de groupe)*

PORTEFEUILLES DE TITRES ET DE METAUX PRECIEUX DESTINES AU NEGOCE		
	EXERCICE DE REFERENCE	EXERCICE PRECEDENT
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce - Titres de créance - cotés** - non cotés - dont propres emprunts obligataires et obligations de caisse*** - Titres de participation dont propres titres de participation*** - Métaux précieux		
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce dont titres admis au réescompte ou en nantissement par la banque d'émission***		

**coté = négocié auprès d'une bourse reconnue

*** ne concerne que le boucllement individuel statutaire